



DÉLIBÉRATION

Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 - Application de l'objectif Zéro artificialisation nette - Motion du Conseil communautaire de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 21 Juillet 2022

Délibération du 7 juillet 2022



MOT_20220707_2_LOI_CLIMAT_RESILIENCE_ZAN.pdf
(.pdf, 213,5 Ko)



TÉLÉCHARGER